



Retrouvez nous sur
www.99-advisory.com

► LE DPO, acteur clé de la gouvernance des données personnelles ?

1/ Quelles sont ses missions ?

- Formation sur les problématiques de protection des données personnelles
- Centralisation des données clients et collaborateurs
- Acculturation des collaborateurs aux problématiques des données personnelles
- Interface entre les métiers et la Direction Générale
- Interlocuteur de référence avec la CNIL

5/ Quelle valeur ajoutée pour la qualité des données ?

- Vision transversale des stocks et des traitements des données personnelles
- Appréciation de la sensibilité des données
- Amélioration de la qualité des données
- Regard critique sur les processus IT et le traitement des données
- Optimisation de l'efficacité commerciale et de la relation client



4/ Quelles sont ses priorités ?

- Identification des actions à mener pour prévenir les atteintes aux droits et libertés des personnes concernées
- Gestion des risques en menant des analyses d'impact relatives à la protection des données (PIA)
- Organisation des processus internes garantissant un haut niveau de protection des données personnelles

2/ Comment choisir son DPO ?

- Expertise technique et réglementaire (compétences en IT et en Droit)
- Bonne connaissance de l'entreprise ou de la structure
- Nomination d'un DPO en interne : pour les grands groupes
- Externalisation et mutualisation du DPO : pour les petites et moyennes structures

3/ Quel positionnement pour le DPO ?

- Positionnement stratégique : indépendance organisationnelle
- Rattachement hiérarchique à la Direction Générale
- Rattachement fonctionnel : Direction Conformité / Direction IT (exemple de DPO : RSSI / Responsable Conformité)